

Ouverture des inscriptions  
dans les écoles primaires publiques de Vire Normandie



# INSCRIPTIONS SCOLAIRES

2025-2026

DU 10 MARS  
AU 4 AVRIL 2025

Votre enfant est né en 2022 ? Il fera sa rentrée en maternelle le 1<sup>er</sup> septembre 2025.  
Pour rappel, l'instruction est obligatoire dès l'âge de 3 ans.

# OUVERTURE DES INSCRIPTIONS SCOLAIRES

dans les écoles primaires publiques de Vire Normandie

**du 10 mars au 4 avril 2025**

Votre enfant est **né en 2022**, il fera donc sa rentrée

en petite section de maternelle le **lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025**.

Vous devez effectuer son inscription scolaire **entre le 10 mars et le 4 avril 2025**.

*L'instruction est obligatoire à partir de 3 ans*

**Informations utiles sur le site : [www.virenormandie.fr](http://www.virenormandie.fr)**

## Démarches à effectuer auprès de la Direction de l'Éducation

Pour une première entrée en maternelle :

- Pour les enfants nés **avant le 31 décembre 2022**
- Les enfants nés **avant le 1<sup>er</sup> mars 2023** seront scolarisés dans la limite des places disponibles.

*Un dispositif spécifique permet l'accueil des moins de 3 ans pour le secteur de l'école Jean Moulin. Pour plus d'informations, contacter directement l'école au 02.31.68.28.80.*

Pour un changement d'école :

- Pour rejoindre son **école de secteur**
- En cas de **déménagement**

## Documents indispensables à l'inscription de votre enfant

Concernant la famille	Concernant le.s enfant.s
<b>Dossier d'inscription 2025-2026</b> (à demander au Service Enseignement/Jeunesse ou à télécharger sur le site internet <a href="http://www.virenormandie.fr">www.virenormandie.fr</a> )	<b>Carnet de santé</b> (copies des pages de vaccinations) ou certificat de vaccinations à jour
<b>Livret de famille</b> ( <a href="#">copie intégrale</a> ) ou extrait d'acte de naissance avec filiation	Attestation d' <b>assurance scolaire 2025-2026</b> (à fournir au plus tard à la rentrée de septembre 2025)
<b>Justificatif de domicile original</b> à votre nom datant de <u>moins de 2 mois</u> (facture d'électricité, attestation d'assurance habitation...)	Attestation <b>droit à l'image</b> de votre enfant
Attestation de <b>quotient familial</b> de la CAF ou de la MSA	<b>Certificat de radiation</b> fourni par l'école que quitte l'enfant à inscrire ( <a href="#">en cas de changement d'école</a> )

**Pour l'envoi de votre dossier par mail : les documents indispensables à l'inscription de votre enfant devront être scannés et envoyés au format PDF.**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ.**

## Demande de dérogation scolaire au sein de Vire Normandie

Des dérogations sont possibles entre les écoles du territoire de Vire Normandie, mais sous-réserve de l'avis de la commission de dérogation.